

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées et des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-sud.nc

N° 9289-2016/2-
REP/DENV

Nouméa, le 24 janvier 2017

RECEPISSÉ

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, CERTIFIE avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 8 décembre 2016, de Madame Chloé Batisse, concernant l'exploitation d'un établissement de garde et d'éducation de chiens, sise lot 2331 route Vignerons, Mont Mou, commune de Païta, précédemment exploité par la société Des chiens des chevaux des hommes.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2120	Chiens (établissement d'élevage, vente, transit, soins, garde, fourrière, de)	49 animaux	10 < animaux < 50	Déclaration	Délibération n° 331- 2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016

Madame Chloé Batisse est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND